



District de l'Hérault de Football

## COMMISSION JEUNES

Réunion du 23/09/2025

---

Présidence : **M. Jean-Michel Rech**

Présents : **MM. Stéphane Cerutti – Patrick Ruiz**

Excusés : **MM. Franck Gidaro – Mebarek Guerroumi**

Assiste à la réunion : **M. Jacques Naudet**, Délégué du Comité de Direction

---

*Le procès-verbal de la réunion du 16/09/2025 a été approuvé à l'unanimité.*



# DISTRICT DE L'HÉRAULT DE FOOTBALL

## COMMISSION JEUNES



**Important : les décisions qui suivent sont susceptibles d'appel auprès de la Commission Générale d'Appel du District de l'Hérault de Football dans les conditions de forme et de délais prévues aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la FFF, dans le délai de sept jours à dater du lendemain du jour de la notification de la décision.**

## COUPES

Les **tirages au sort** du tour de cadrage de Coupe de l'Hérault U18 du 19/10/2025 et des 1<sup>ers</sup> tours de Coupe Occitanie U15 du 18/10/2025 et Coupe Occitanie U17 du 02/11/2025 auront lieu le **mardi 30/09/2025 à 18h** dans les locaux du District de l'Hérault de Football, Maison Départementale des Sports Nelson Mandela, Zac Pierresvives à Montpellier.

Le **tirage au sort du 2<sup>e</sup> tour de Coupe Occitanie U15 du 01/11/2025** aura lieu le **mardi 21/10/2025 à 18h** dans les locaux du District de l'Hérault de Football, Maison Départementale des Sports Nelson Mandela, Zac Pierresvives à Montpellier.

## INFORMATION AUX CLUBS

Mail du 17/09/2025 du club F.C. THONGUE ET LIBRON pour engager une seconde équipe U15 ; l'équipe **THONGUE ET LIBRON FC 2 (582745)** intègre la **poule C du championnat U15 D2 Avenir**, à la place de MARSEILLAN CS 2 (forfait général).

## RAPPEL AUX CLUBS

La Commission rappelle ci-dessous les dispositions de l'Article 7 du Règlement des Compétitions Officielles Partie I Dispositions Générales :

### Article 7 Horaire des rencontres

Un tableau à l'annexe 1 du document regroupe les horaires autorisés en fonction des catégories. Les particularités sont reprises dans les paragraphes suivants.

Par principe, toutes les fois où le Règlement ci-après fait mention de l'accord écrit des deux clubs, la notification de cet accord par les deux clubs doit parvenir au plus tard dix jours avant la date prévue au service Compétitions du District pour lui permettre d'effectuer les changements nécessaires (arbitrage, délégué...), **sous peine d'une sanction financière dont le montant sera fixé par le Comité de Direction du District**. Aucune dérogation au délai de dix jours avant la date prévue de la rencontre ne sera accordée par le service Compétitions **sauf circonstances particulières appréciées par les commissions sportives et au plus tard trois jours avant la date prévue pour la rencontre**.

...

### e) Sanctions

A défaut, pour tout horaire, date et lieu manquant et pour chaque équipe concernée, **il sera fait application d'une sanction fixée par le Comité de Direction**.

Les sanctions financières pour notifications tardives de jour – terrain – heure seront appliquées dès le week-end du 05/10/2025 ; **le montant de l'amende est de 20 €** (cf. Droits et amendes saison 2025-2026).

## MODIFICATIONS AUX CALENDRIERS

### U17 D1 AMBITION

⚽ Poule A



# DISTRICT DE L'HÉRAULT DE FOOTBALL

## COMMISSION JEUNES



### M. ARCEAUX 1/M. LEMASSON RC 1

Du 21/09/2025

**Est donnée à rejouer au 28/09/2025, journée de rattrapage au calendrier général**  
(Match interrompu – orage)

### M. PETIT BARD FC 1/PRADES LE LEZ FC 1

Du 21/09/2025

**Est reportée au 28/09/2025, journée de rattrapage au calendrier général**  
(Terrain impraticable)

⚽ Poule C

### ASM34 1/ENT.MONTBLANC-BESSAN 1

Du 13/09/2025

**Est donnée à rejouer au 27/09/2025, journée de rattrapage au calendrier général**  
(Décision de la Commission de Discipline & Ethique – PV du 18/09/2025)

### NEZIGNAN EVEQUE ES 1/AGDE RCO 2

Du 25/10/2025

**Est avancée au 28/09/2025**  
(Accord footclubs le 16/09/2025)

## U17 D2 AVENIR

⚽ Poule A

### PEROLS ES 1/MAURIN FC 1

Du 21/09/2025, reportée à l'avance par la permanence du District

**Est reportée au 26/10/2025, journée de rattrapage au calendrier général**  
(Arrêté municipal)

⚽ Poule B

### BEZIERS FC 3/ALIGNAN AC 1

Du 21/09/2025

**Est donnée à rejouer au 26/10/2025, journée de rattrapage au calendrier général**  
(Match interrompu – terrain impraticable)

## U16 TERRITOIRE

⚽ Poule B

### B.JEUNESSE OL 21/SAUVIAN FC 21

Du 21/09/2025

**Est donnée à rejouer au 19/10/2025, journée de rattrapage au calendrier général**  
(Match interrompu – conditions météorologiques)

## U15 D2 AVENIR

⚽ Poule C



# DISTRICT DE L'HÉRAULT DE FOOTBALL

## COMMISSION JEUNES



### RS GIGEANNAIS 1/THONGUE ET LIBRON FC 2

Du 13/09/2025

**Est reportée au 01/11/2025, journée de rattrapage au calendrier général**

*(Intégration tardive en championnat)*

### THONGUE ET LIBRON FC 2/MEZE STADE FC 2

Du 20/09/2025

**Est reportée au 18/10/2025, journée de rattrapage au calendrier général**

*(Intégration tardive en championnat)*

## FORFAITS

---

### B.JEUNESSE OL 1 (549091)

54483710 – U17 D2 Avenir (B) du 21/09/2025

Contre BEZIERS U. S. 1

Courriel du 19/09/2025

**Amende : 28 € (14 € pour forfait notifié moins de dix jours avant la rencontre, X 2 à domicile)**

En application des dispositions des Articles 159 des Règlements Généraux FFF et 17 du Règlement des Compétitions Officielles Partie I.

### MONT AS SAINT MARTIN 21 (523509)

54468706 – U18 District du 20/09/2025

À MUC FOOTBALL 21

Courriel du 19/09/2025

**Amende : 14 € (forfait notifié moins de dix jours avant la rencontre)**

En application des dispositions des Articles 159 des Règlements Généraux FFF et 17 du Règlement des Compétitions Officielles Partie I.

\*\*\*

### ARSENAL CROIX ARGENT 21 (581022)

54471768 – U16 Territoire (A) du 20/09/2025

Contre M. ATLAS PAILLADE 21

Courriel du 19/09/2025 traité par la permanence du District

**Amende : 28 € (14 € pour forfait notifié moins de dix jours avant la rencontre, X 2 à domicile)**

En application des dispositions des Articles 159 des Règlements Généraux FFF et 17 du Règlement des Compétitions Officielles Partie I.

\*\*\*

### ST AUNES GS 1 (522476)

54504235 – U15 D2 Avenir (B) du 20/09/2025

À ASPTT LUNEL 1

Courriel du 19/09/2025 traité par la permanence du District

**Amende : 14 € (forfait notifié moins de dix jours avant la rencontre)**



# DISTRICT DE L'HÉRAULT DE FOOTBALL

## COMMISSION JEUNES



En application des dispositions des Articles 159 des Règlements Généraux FFF et 17 du Règlement des Compétitions Officielles Partie I.

\*\*\*

### ST GELY FESC 2 (521457)

54504236 – U15 D2 Avenir (B) du 20/09/2025  
Contre ST GEORGES RC 1

Courriel du 20/09/2025 adressé à la permanence du District

**Amende : 28 € (14 € pour forfait notifié moins de dix jours avant la rencontre, X 2 à domicile)**

En application des dispositions des Articles 159 des Règlements Généraux FFF et 17 du Règlement des Compétitions Officielles Partie I.

\*\*\*

### AS CROIX D'ARGENT 21 (560844)

54528056 – U14 D2 du 20/09/2025  
Contre SC LODEVE 21

Vu la feuille de match,  
Vu le planning du District,  
Vu le rapport de l'arbitre officiel de la rencontre,

Attendu qu'un quart d'heure après le coup d'envoi de la rencontre, seule l'équipe SC LODEVE 21 était présente sur le terrain,

**Par ces motifs, la Commission dit match perdu par forfait à l'équipe AS CROIX D'ARGENT 21 avec amende de 56 € (28 € pour forfait non notifié, X 2 à domicile) pour en reporter le bénéfice à l'équipe SC LODEVE 21 sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro).**

En application des dispositions des Articles 159 des Règlements Généraux FFF et 17 du Règlement des Compétitions Officielles.

### Débit : 165 € (560844)

Indemnité kilométrique  
55 Km X 3 € trajet simple, en application des dispositions de l'Article 17 e) du Règlement des Compétitions Officielles.

**En outre, les frais de l'officiel seront mis au débit du club ASSOCIATION SPORTIVE CROIX D'ARGENT (560844).**

## FORFAIT GÉNÉRAL

---

### BEZIERS U. S. 1 (551335)

U15 D2 Avenir (D)

Courriel du 16/09/2025

**Amende : 50 €**

En application des dispositions de l'Article 17 d) du Règlement des Compétitions Officielles Partie I.



# DISTRICT DE L'HÉRAULT DE FOOTBALL

COMMISSION JEUNES



## FEUILLE DE MATCH ADRESSÉE HORS DÉLAI

---

VU la feuille de match,

La Commission applique au club ci-après une amende pour feuille de match adressée hors délai :

### BEZIERS FC 2 (564483)

54472384 – U16 Territoire (B) du 13/09/2025

**Amende : 1<sup>er</sup> HD\* : 1 €**

(Cachet de la Poste du 18/09/2025)

HD\* : hors-délai

Conformément aux dispositions de l'Article 10 e) du Règlement des Compétitions Officielles Partie I.

## FEUILLE DE MATCH NON PARVENUE – RAPPEL

---

### S. POINTE COURTE 1

54510834 – U15 D2 Avenir (C) du 20/09/2025

Si la FEUILLE DE MATCH, ou à défaut sa COPIE, adressée par le club « RECEVANT », n'est pas parvenue à la Commission pour sa **réunion du 07/10/2025**, il sera fait application de l'Article 10 e) du Règlement des Compétitions Officielles Partie I.

**Prochaine réunion le mardi 30/09/2025 à 17h30**

Le Président,  
**Jean-Michel Rech**

Le Secrétaire de séance,  
**Stéphane Cerutti**